



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique agricole

Question écrite n° 5417

Texte de la question

M François d'Harcourt attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les propositions de la Commission européenne, à Bruxelles, concernant la refonte du règlement communautaire ovin, et notamment sur les aspects suivants. Il lui demande, étant donné la gravité du problème, s'il envisage de peser de tout son poids pour obtenir : 1o dans la négociation CEE - Nouvelle-Zélande, l'instauration d'un prix minimum à l'importation et une restriction sur la nature et la quantité des viandes importées ; 2o l'introduction d'un correctif à la consommation par pays ; 3o pour le calcul de la perte de revenu, la référence aux niveaux de productivité du cheptel et aux prix du marché propres à chacune des trois grandes régions suivantes : îles Britanniques, Sud de l'Europe (Italie, Grèce, Espagne, Portugal), reste de la CEE dont la France.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation du marché de la viande ovine en France, dans le cadre de l'organisation commune de marché des viandes ovines, suscite des inquiétudes de la part des éleveurs ovins. Même si l'accord conclu en 1989 offre, pour l'avenir, des garanties en terme d'équité de traitement des éleveurs de la Communauté qui n'existaient pas dans l'ancien règlement, il est vrai que dans l'immediat, la situation du marché ovin reste préoccupante. La baisse des prix résulte du cumul de deux facteurs liés pour l'essentiel aux prix des produits présentes sur le marché et au volume de viande disponible à la consommation. Ainsi en 1990 est intervenue la première étape d'unification du marché communautaire, avec la réduction de 25 p 100 de la prime à l'abattage dont bénéficiaient les seuls éleveurs britanniques ; en même temps, le remboursement de cette prime lors de l'exportation de viande ou d'agneaux vers le continent (clawback), qui fonctionne comme une taxe à l'exportation depuis la Grande-Bretagne, a diminué. Le prix des agneaux anglais offerts en France a donc baissé, ce qui a eu un effet dépressif sur l'ensemble du marché. D'autre part, la production irlandaise, en forte croissance en 1990, n'a pas trouvé d'autre débouché que le marché français, et les importations en provenance d'Irlande ont fortement cru. La production française est également en croissance en 1990. Dans ce contexte très difficile, le Gouvernement a accéléré le paiement des aides dont bénéficient les éleveurs ovins français. Le Gouvernement a ensuite pris de nombreuses dispositions en faveur des exploitations fragiles ou des agriculteurs en difficulté, qui sont nombreux parmi les producteurs ovins. La réalité des difficultés rencontrées par les éleveurs français doit toutefois conduire à travailler non seulement à la résolution de problèmes conjoncturels, mais également à l'avenir de la filière ovine. À cette fin, les régions ou les départements ou l'effort de restructuration des filières, ou d'orientation vers des filières de qualité identifiée nécessiterait d'être accéléré, seront invités à intensifier leurs travaux. En même temps, doit être réalisé par l'Institut technique de l'élevage ovin et caprin un inventaire comparatif complet des coûts de production en Irlande, au Royaume-Uni et en France. Mais surtout, il convient que dans le nouveau contexte créé à la fois par les négociations internationales au GATT et par l'évolution de la situation des principaux marchés communautaires, des réflexions de fond s'engagent, tant au niveau communautaire que national, afin de déterminer les moyens et les dispositions propres à préserver pour l'avenir les objectifs fondamentaux à assigner à l'agriculture. Le Gouvernement est prêt à ouvrir ce dossier essentiel avec l'ensemble des partenaires concernés. C'est à partir d'un tel constat, dans le cadre d'un règlement

communautaire enfin harmonise, qu'il faudra definir une nouvelle strategie de developpement s'appuyant sur une connaissance precise des atouts de la filiere francaise compares a ceux de ses concurrents.

Données clés

Auteur : [M. d'Harcourt François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5417

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3281